



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E110687

VALABLE JUSQU'AU 31/01/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1996

Forme juridique : SARL

Capital : 40 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAUMONT B 408 220 895

Siret : 408 220 895 00028

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4402669

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 141617172

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 141617172

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2022

Raison sociale : PIQUEE ENERGIES

RN - LIEU DIT LA ROSE DES VENTS
52500 FAYL BILLOT

Téléphone : 03 25 88 64 13

Portable :

Site Internet : www.piquee-energies.com

E-mail : direction@sarlpiquee.fr

Responsabilité légale :

PIQUEE OLIVIER CO-GÉRANT

Fax : 03 25 84 96 22

Effectif moyen : 22

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	01/01/2021
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	17/01/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	17/01/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	02/12/2020
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste)	17/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE REIMS
9 RUE ROLAND COFFIGNOT
51100 REIMS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.